



# DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX - SEVRES

23, Rue de Pied-de-Fond - C.S. 18312 - 79043 NIORT Cedex 9

☎ 05.49.79.18.52



05.49.79.46.36



[district@foot79.fff.fr](mailto:district@foot79.fff.fr)



<http://foot79.fff.fr>



# REGLEMENT

# FINANCIER

# TARIFS 2022/2023



# SOMMAIRE

1 - Cotisations	Page 3
2 - Droits d'engagement	Page 3
3 - Part sur recette	Page 4
4 - Arbitres	Page 4
5 - Statut de l'Arbitrage	Page 5
6 - Droits et frais de dossier	Page 5
7 - Amendes Sportives	Pages 5 et 6
8 - Amendes Disciplinaires	Page 6
9 - Frais de déplacements	Page 6
10 - Divers	Page 6
Informations	Page 6
Relevé compte club	Page 6
Frais arbitrage	Page 6

# TARIFS 2022/2023



## 1 - COTISATIONS

### FONCTIONNEMENT :

Par licence :

Prélèvement licence dite « Active »

Séniors/Vétérans – U19/U18 – U17/U16 – U15/U14 – U13/U12	3.50 €
Foot d'Animation et diversifié	1.75 €

### DIVERS :

Licence Ayant-droit	27,00 €
Licence membre Observateur/Accompagnateur (non licencié dans un club)	27,00 €

## 2 - DROITS D'ENGAGEMENT

### CHAMPIONNATS

Départemental 1	144,00 €
Départemental 2	135,00 €
Départemental 3	133,00 €
Départemental 4	128,00 €
Départemental 5	109,00 €
U19 Inter-Districts (79/86)	40,00 €
Féminines à 8 Seniors du Poitou (Gestion District 79)	32,00 €
Futsal Féminin seniors	25,00 €
Féminines U14-U17 à 8 (Gestion District 79)	22,50 €
Féminines Futsal U14/U17	25,00 €
Futsal 1ère et 2ème Divisions	25,00 €
U18	40,00 €
U17 -1ère, 2ème et 3ème Division-	40,00 €
U15 -1ère, 2ème et 3ème Division-	37,00 €
U15 à 7	37,00 €
U13 -1ère, 2ème, 3ème et 4ème Division-	37,00 €
U12 Critérium	21,00 €
U11 - Niveau 1, 2 et 3-	24,00 €
Plateaux U7 et U9	GRATUIT

### COUPES et CHALLENGES

Coupe DEUX-SEVRES	113,00 €
Coupe SABOUREAU	85,00 €
Coupe des Réserves	40,00 €
Coupe U19 Inter-Districts (79/86)	45,00 €
Coupe Futsal Deux-Sèvres	28,00 €
Coupe Féminines à 8 Seniors du Poitou (gérée par le District 79)	32,00 €
Challenge Féminines à 8 Seniors Gislaine Charrier	26,00 €
Coupe Départementale U18	32,00 €
Coupe Départementale U17	32,00 €
Coupe Angélique U16/U17	32,00 €
Coupe Départementale U15	27,00 €
Coupe Angélique U14/U15	27,00 €
Coupe Festival Foot U13 Masculins	21,00 €
<u>Tournois jeunes et Seniors</u>	24,00 €

## TARIFS 2022/2023

### 3 - PART SUR RECETTE (Forfaits par rencontre)

#### COUPE DEUX-SEVRES

##### Tarifs des entrées

1/4 de Finales	4,00 €
1/2 Finales	5,00 €
Finale	6,00 €

##### Forfait recette

1er au 3ème tour	17,00 €
4ème et 5ème tour	26,00 €
6ème tour et plus	50,00 €
1/4 de finales >30% recette brute ou sur minimum recette (500,00 €) + forfait délégué(s) 24,00 €.	
1/2 finales >30% recette brute ou sur minimum recette (1 000,00 €) + Prise en charge déplacement délégués.	
Finale >30% recette brute + Prise en charge déplacement délégués.	

#### COUPE SABOUREAU

##### Tarifs des entrées

1/4 de Finales	3,00 €
1/2 Finales	4,00 €
Finale	5,00 €

##### Forfait recette

1er au 3ème tour	12,00 €
4ème et 5ème tour	17,00 €
6ème tour et plus	32,00 €
1/4 de finales	50,00 €
1/2 finales >30% recette brute ou sur minimum recette (500,00 €) + Prise en charge déplacement délégués.	
Finale >30% recette brute + Prise en charge déplacement délégués.	

### 4 - ARBITRES

#### INDEMNITE KILOMETRIQUE (barème LFNA) - trajet le plus court

Indemnité kilométrique (par km aller/retour)	0,446 €
Minimum à percevoir (60 km aller/retour)	26,76 €

#### INDEMNITE DE MATCH

Championnat SENIORS D1 > Centre	34,00 €
Championnat SENIORS D1 > Assistant	31,00 €
Championnat SENIORS D2/D3/D4/D5 > Centre	31,00 €
Championnat SENIORS D2/D3/D4/D5 > Assistant	27,00 €
Championnat et coupe U19 Inter-Districts (17/79/86) > Centre	31,00 €
Championnat et coupe U19 Inter-Districts (79/86) > Assistant	27,00 €
Championnat et coupe U18 > Centre	26,00 €
Championnats et coupes à 8 FEMININES > Centre	31,00 €
Championnats et Coupes FUTSAL (forfait arbitre centre)	15,00 €
Championnats et coupes U13 - U15 - U17 - U18 > Centre	26,00 €
Championnats et coupes U13 - U15 - U17 - U18 > Assistants	22,00 €

# TARIFS 2022/2023

## 5 - STATUT DE L'ARBITRAGE

<b>1<sup>ère</sup> Année d'infraction</b>		
D1		126,00 €
D2 - D3 - D4 -		52,00 €
<b>2<sup>ème</sup> Année d'infraction</b>	➤ Amende DOUBLEE	x2
<b>3<sup>ème</sup> Année d'infraction</b>	➤ Amende TRIPLEE	x3
<b>4<sup>ème</sup> Année d'infraction</b>	➤ Amende QUADRUPLEE	x4

## 6 - DROITS ET FRAIS DE DOSSIER

Réserve et réclamation d'avant match		39,00 €
Réserve et réclamation d'après match		74,00 €
<b>Appel devant la Commission d'Appel de la Ligue :</b>		
- autre que faits disciplinaires		105,00 €
- faits de discipline (frais de dossier)		105,00 €
<b>Appel devant la Commission d'Appel du District :</b>		
- autre que faits disciplinaires		77,00 €
- faits de discipline (frais de dossier 111 Euros + frais de déplacement 100 Euros)		211,00 €

## 7 - AMENDES SPORTIVES

Instruction d'un dossier		34,00 €
Amende pour absence non excusée à une audition		34,00 €
Amende pour absence de rapport demandé		34,00 €
Instruction d'un dossier intempéries		33,00 €
Amende par commission à fixer par celle-ci		A fixer
Amende au club dont l'arbitre désigné ne s'est pas déplacé		16,00 €
<b>Forfaits Championnat</b>		
<b>1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Division</b>		
➤ 1er Forfait		42,00 €
➤ 2 <sup>ème</sup> Forfait		63,00 €
➤ 3 <sup>ème</sup> Forfait		84,00 €
<b>3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Division</b>		
➤ 1er Forfait		42,00 €
➤ 2 <sup>ème</sup> Forfait		52,00 €
➤ 3 <sup>ème</sup> Forfait		63,00 €

*Pour les équipes de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> division,  
l'amende du forfait lors des trois dernières journées sera doublée.*

<b>5<sup>ème</sup> Division - Futsal - U19 - U18 - Féminines et Coupes Départementales</b>		
➤ 1er Forfait		32,00 €
➤ 2 <sup>ème</sup> Forfait		32,00 €
➤ 3 <sup>ème</sup> Forfait		32,00 €
<b>Jeunes District (des U13 aux U17) et Féminines</b>		21,00 €
➤ 1er Forfait		21,00 €
➤ 2 <sup>ème</sup> Forfait		21,00 €
➤ 3 <sup>ème</sup> Forfait		21,00 €
<b>Amende forfait finales jeunes District</b>		84,00 €

## TARIFS 2022/2023

### 7 - AMENDES SPORTIVES (suite)

Licence manquante (toutes catégories) / par licence	6,00 €
Feuille de match "papier" en retard :	25,00 €
Feuille de match "informatisée" - transmission tardive :	25,00 €
<b>Absence aux Assemblées Générales</b>	
Clubs dont le niveau le plus élevé de l'équipe 1 est de Ligue	84,00 €
1ère, 2ème et 3ème Division Départementale	73,00 €
Autres divisions départementales	63,00 €
<b>Absence aux réunions décentralisées et de formations</b>	31,00 €

### 8 - AMENDES DISCIPLINAIRES

Instruction d'un dossier :	34,00 €
Non envoi de rapport :	34,00 €
Le tarif des amendes ci-dessous correspondent à des sanctions disciplinaires qui concernent des faits de jeu mineurs qui ne mettent pas en cause l'intégrité physique ou morale des joueurs, éducateurs, dirigeants, officiels et spectateurs.	
1er Avertissement	14,00 €
2ème Avertissement	17,00 €
3ème Avertissement ou récidive dans le délai	29,50 €
<b>Faits disciplinaires Joueur expulsé</b>	39,00 €
Evocation	39,00 €

### 9 - FRAIS DE DEPLACEMENTS

Membres élus et cooptés par km A/R	0,446 €
Salariés par km A/R	0,446 €
Observateurs Arbitres Seniors - Jeunes - (plafond de 100 kms aller/retour)	0,446 €
Accompagnateurs nouveaux arbitres Forfait	30,00 €

### 10 - DIVERS

Frais d'un repas pour un membre élu - Membre de Commission - Arbitre -	6,00 €
Location Ethylofest	15,00 €
Prix des embouts	0,30 €
Caution Ethylofest	700,00 €

### Informations

1- Seront portés automatiquement au débit des clubs concernés :

❖ Les amendes «sportives» pour: frais de dossier, forfaits, feuilles de matches et feuilles de recettes en retard, licences manquantes, infraction au statut de l'arbitrage, modifications au calendrier, absence aux A.G., l'engagement des arbitres

2 - Les droits de confirmation de réserves, les droits de réclamation, d'évocation et les droits d'appel ou frais de dossier sont soit :

- débités sur le compte du club concerné.
- joints à l'envoi recommandé sous forme de chèque établi à l'ordre du «District des Deux-Sèvres de Football».

Les réserves et réclamations peuvent également être confirmées par l'envoi dans les 48 heures (24 heures pour les coupes et challenges) soit:

- d'un courrier électronique avec la messagerie Zimbra.
  - d'une simple télécopie avec en-tête du club obligatoire.
- Le compte du club réclamant est automatiquement débité du montant du droit de confirmation.

3 - La Commission des Finances du District des Deux-Sèvres de Football est chargée de faire appliquer les sanctions prévues par le règlement financier de la LFNA en cas de défaut de paiement.

### Relevés de compte club

**uniquement par prélèvement automatique**

- 1<sup>ère</sup> situation au 30/11/22 paiement le 11/12/2022  
(Dont les engagements des équipes jeunes et seniors 22/23)
- 2<sup>ème</sup> situation au 28/02/23, paiement le 15/03/2023
- 3<sup>ème</sup> situation au 15/06/23, paiement le 30/06/2023

A tout moment, les clubs peuvent consulter leur « relevé de compte clubs » en allant sur : FOOTCLUBS à Menu à Organisation à Etat du compte

### Prélèvement automatique des frais d'arbitrage

Le prélèvement automatique est obligatoire pour le paiement des frais d'arbitrage des matchs de championnat de D1 - D2 - D3 - D4, avec 10 Prélèvements mensuels :

- Les 9 premiers de septembre 2021 à mai 2022 d'un montant identique (calculé sur la base des frais d'arbitrage de la saison N-1) soit :

- ☞ Départemental 1 : 230 €
- ☞ Départemental 2 : 220 €
- ☞ Départemental 3 : 70 €
- ☞ Départemental 4 : 70 €
- ☞ Inter-District U19 (79/86) : 70 €
- ☞ Départemental U18 -1ère Division- : 70 €
- ☞ Départemental U17 -1ère Division- : 70 €
- ☞ Départemental U15 -1ère Division- : 70 €

- Le dixième en juin 2022 pour régularisation.

- Le montant sera débité le 25 du mois.